



Maman veut me faire don d argent

Par **berrurier**, le **05/05/2015 à 19:15**

Bonjour,

maman veut me faire don d'argent (10.000e) hors hertitage. Peut elle effectuer un virement ? doit elle faire un acte ?

A savoir, mon demi frère à reçu lors du partage des biens de ma grand mère maternelle les terrains qui auraient dus revenir à maman. Elle les lui auraient donnés, mais on ne retrouve plus l'acte notarié.

Mon demi frère peut t il réclamer une part de cet argent ?

Merci pour vos réponses

Par **aguesseau**, le **05/05/2015 à 20:07**

bjr,

on ne peut pas déshériter ses enfants qui sont des héritiers réservataires donc au décès de votre grand mère, votre mère a du recevoir au minimum sa réserve héréditaire.

vous pouvez vous renseigner auprès du notaire qui a traité la succession.

le donataire d'un don manuel peut faire une déclaration au trésor public voir ce lien :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1265.xhtml>

comme toute donation, un don manuel est rapportable à la succession.

pour être tranquille, votre mère peut demander le conseil d'un notaire.

cdt